

**Encourageons la région Île-de-France
à repartir dans le bon sens.**

Après un Fonds d'Urgence débloqué pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19, la Fondation groupe EDF crée un **Fonds de Solidarité d'un million** d'euros pour aider les associations en France et à l'international qui oeuvrent pour le **retour à l'école**, favorisent le **retour à l'emploi** et encouragent un nouveau modèle de **société durable et solidaire**

Dépôt des projets à partir du 10 juillet 2020.
Plus de renseignements sur www.fondation.edf.com

Pour encourager la région Île-de-France à repartir, la Fondation groupe EDF s'est définie deux priorités :

Pallier les fragilités accentuées par la crise

En accompagnant le retour à l'école :

en France, avec des dispositifs de rattrapage scolaire, mais aussi à l'international avec le soutien à la scolarisation.

En favorisant le retour à l'emploi :

- en France par l'insertion, la qualification, l'emploi et l'accès à une forme durable d'autonomie
- et à l'international par la relance et le soutien des activités génératrices de revenus indispensables à la subsistance quotidienne.

Encourager des nouveaux modèles d'économie durable et solidaire :

- en France, il s'agira notamment de soutenir la mise en place de circuits courts et d'initiatives autour de l'économie circulaire comme le recyclage, la réparation ou la maintenance, de dispositifs favorisant les emplois locaux et l'insertion professionnelle dans des métiers en liens avec la seconde vie des biens, les emplois agricoles, la biodiversité et le tourisme durable.

- A l'international, l'effort sera porté sur le renforcement des moyens d'existence et d'autonomie alimentaire en favorisant la diversification des cultures, le pompage pour l'irrigation et la conservation des aliments.

Modalité de dépôt des projets

Les associations souhaitant déposer une demande de soutien doivent prendre contact avec les équipes Mécénat de la Fondation groupe EDF avant la date de clôture du 31 octobre 2020 à l'adresse suivante [**fondsdesolidarite@edf.fr**](mailto:fondsdesolidarite@edf.fr).

Suite à ce premier contact, les associations seront orientées sur notre plateforme pour déposer un dossier analysé alors par l'équipe de la Fondation en concertation avec ses interlocuteurs EDF. des différentes régions de France métropolitaine et territoires ultramarins.